

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

ANNUEL REGLEMENT REGIONAL 2021-2022



LIGUE
OCCITANIE
PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE

Maîtres



Règlements sportifs Maîtres Ligue Occitanie PMN 2021/2022

LES CATEGORIES D'AGE 2022	2
DISPOSITIONS RELATIVES AUX JURYS	3
NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES (juillet 2017)	3
CALENDRIERS	4
Les programmes	
CHAMPIONNAT REGIONAL HIVER DES MAITRES	5
CHAMPIONNATS REGIONAL INTERCLUBS DES MAITRES	7
CHAMPIONNAT REGIONAL ETE DES MAITRES	10

LES CATEGORIES D'AGE 20/2022

- Les catégories Maîtres fonctionnent en année civile (donc du 1^{er} janvier au 31 décembre) et non en année sportive (16 septembre – 15 septembre).
- Ainsi, il convient de rappeler que le changement de catégorie s'effectue au 31 décembre.
- Par exemple, une personne née pendant l'année 1975 sera de catégorie C4 jusqu'au 31 décembre 2019, et de la catégorie C5 à partir du 1er janvier 2020.
- Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année « N » sera considéré comme un nageur maître né un 1^{er} janvier de la même année « N »).
- Les catégories sont : C1 (25 ans/29 ans), C2 (30 ans/34 ans), C3 (35 ans/39 ans), ...
- Depuis la saison 2016/2017, une catégorie supplémentaire a été créée : la catégorie C0 (20 ans/24 ans). Les nageurs de cette catégorie sont autorisés à participer aux compétitions départementales, régionales, interrégionales et Meetings Labellisés Nationaux mais ne peuvent en aucun cas participer aux compétitions nationales (**Championnats Interclubs des Maîtres**, Championnats de France Hiver Open et Championnats de France d'Eté Open).

Individuels	
Jusqu'au 31 décembre 2021	Catégories
Né(e) entre 1997 et 2001	C0
Né(e) entre 1992 et 1996	C1
Né(e) entre 1987 et 1991	C2
Né(e) entre 1982 et 1986	C3
Né(e) entre 1977 et 1981	C4
Né(e) entre 1972 et 1976	C5
Né(e) entre 1967 et 1971	C6
Né(e) entre 1962 et 1966	C7
Né(e) entre 1957 et 1961	C8
Né(e) entre 1952 et 1956	C9
Né(e) entre 1947 et 1951	C10
Né(e) entre 1942 et 1946	C11
Né(e) entre 1937 et 1941	C12
Né(e) entre 1932 et 1936	C13
Né(e) entre 1927 et 1931	C14
Né(e) entre 1926 et avant	C15

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)
R1 : entre 100 et 119 ans
R3 : entre 160 et 199 ans
R5 : entre 240 et 279 ans
R7 : entre 320 et 359 ans

DISPOSITIONS RELATIVES AUX JURY

Les compétitions maîtres s'adressent à un public « particulier », en ce sens que ce sont des adultes à la fois compétiteurs et officiels.

Pour autant, le juge-arbitre a besoin d'une stabilité de son jury pendant toute la durée de la réunion afin que les performances soient validées dans le strict respect des règlements.

La Commission régionale des officiels décide donc de ne plus parler de nombre d'officiels à fournir, mais de « postes à tenir dans le jury » pour ces compétitions.

Ainsi un poste à tenir :

- devra l'être sur la totalité de la réunion
- pourra l'être par un seul officiel non nageur
- pourra l'être par un binôme d'officiels nageurs qui se relayeront et veilleront à ce qu'il y ait à tout moment un officiel à ce poste

Les binômes d'officiels pourront être :

- de même niveau d'officiel : à ce moment-là, ils pourront occuper n'importe quel poste que leur permet leur niveau d'officiel
- de niveaux différents : le poste occupé sera alors celui que peut occuper l'officiel de niveau le plus bas.

Enfin, un seul des deux officiels de chaque binôme sera inscrit sur la feuille de jury pour chaque réunion.

Exemple : pour un binôme occupant un poste sur la totalité des Championnats régionaux été (2 réunions), chaque membre du binôme sera inscrit comme officiel sur une réunion.

Nul ne peut officier ou pratiquer dans un Club de la FFN sans être licencié

CALENDRIERS

CALENDRIER INTERNATIONAL, FÉDÉRAL ET RÉGIONAL

SEPTEMBRE	
OCTOBRE	
NOVEMBRE	
DECEMBRE	DIM 19: Championnat Régional Hiver des Maîtres (25m) : lieu à déterminer
JANVIER	Du 29/01 au 30/01 : Championnat de France de Relais : lieu à déterminer
FEVRIER	DIM 6 : Championnats Régionaux Interclubs : Lunel
MARS	Du 10 au 13: Championnats de France d'Hiver: Angers
AVRIL	2 -3 : Championnats de France interclubs des Maîtres : Tours 23 7 ^e Meeting National des Maîtres du Gard : Nîmes
MAI	SAM 14 : 13 ^e Meeting National des Maîtres de Toulouse : Toulouse DIM 29 : Championnats régionaux été maîtres : lieu à déterminer
JUIN	Du 31/05 au 5/06: Championnat du Monde des maîtres : lieu à déterminer 23-26 : Championnats de France Open d'Eté : Mulhouse
JUILLET	
AOUT	

- Dimanche 19 Décembre 2021
- 2 réunions

Championnat Régional Hiver des Maîtres

- Lieu : à déterminer
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 20 ans et plus (2001 et avant) Dames et Messieurs, catégories FFN (C0)

E

- Propositions extraNat : du 30/11/2021 au 14/12/2021
- Liste de départ : 15/12/2021
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition est qualificative pour les 28^{es} Championnats de France des Maîtres qui se dérouleront du 10 au 13 mars 2022 à Angers.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées, plus les C0.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (18 en dames et 18 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) : 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes*

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN (24 officiels). Chaque club doit fournir :

- 1 nageur : pas d'officiel
- de 2 à 6 nageurs : 1 poste tenu minimum
- de 7 à 20 nageurs : 2 postes tenus minimum
- plus de 20 nageurs : 3 postes tenus minimum

Mode de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs et nageuses licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN et ayant plus de 20 ans durant l'année civile 2021 (nés en 2001 ou avant).

Règlement spécifique

Les épreuves seront nagées classement au temps.

La Ligue se réserve le droit de limiter le nombre d'engagements, notamment sur les épreuves non-inscrites au Championnat de France (800 NL ou 1500 NL Dames & Messieurs en fonction du programme des Championnats de France). De même les séries de 1500 m Nage Libre et 800 m Nage Libre pourront être mixtes, et/ou nagées à 2 par couloir.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Pour la saison 2021, voir les tarifs individuels des engagements de la Ligue pour les compétitions régionales.

Programme et horaires

Dimanche 19 Décembre 2021
1^{re} réunion
Ouverture des portes : 8 h 30 • Début des épreuves : 10 h 00
1 - 4x50m 4 Nages Dames et Messieurs 2 - 100 m Nage Libre Dames et Messieurs 3 - 50 m Dos Dames et Messieurs 4 - 200 m Papillon Dames et Messieurs 5 - 100 m Brasse Dames et Messieurs 6 - 400 m Nage Libre Dames et Messieurs 7 - 200 m Dos Dames et Messieurs 8 - 50 m Papillon Dames et Messieurs 9 - 400 m 4 Nages Dames et Messieurs 10 - 4x50m 4 Nages Mixte 11 - 1500 m Nage Libre Dames et Messieurs

- Dimanche 6 février
- 1 réunion

Championnats Régional interclubs des Maîtres

- Lieu : LUNEL
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1997 et avant) Dames et Messieurs, catégories FINA

E

- Propositions extraNat : du 29/01/2022 au 08/02/2022
- Liste de départ : 09/02/2022
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition sera qualificative pour les VIII^{èmes} Championnats de France interclubs des Maîtres qui se dérouleront les 2 et 3 avril 2022 à Tours.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées, pas de C0.

Le Championnat Régional et la Finale Nationale se déroulant tous deux dans la même année civile, pas de changement de catégories d'âge entre les deux épreuves.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m Papillon, 100 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs).

10 x 50 m NL (composé des 10 nageurs participant aux épreuves individuelles).

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipe et conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA, la règle des deux départs s'applique.

Jury

Chaque club doit fournir des officiels en nombre suffisant pour occuper un poste par équipe présentée. Cependant, compte tenu de la spécificité de cette compétition pour laquelle tous les nageurs se retrouvent ensemble à la chambre d'appel pour le dernier relais, il est ajouté que chaque club doit fournir au moins un officiel non nageur, quel que soit le nombre d'équipes engagées. Cet officiel non nageur sera comptabilisé dans le barème du nombre de postes à tenir (=nombre d'équipes présentées).

1 poste d'officiel par équipe.

Mode de participation

Les nageuses et nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix nageuses/nageurs du même club. La répartition hommes/femmes dans les équipes est libre avec au moins 2 hommes et 2 femmes.

Cependant, des équipes "bannières" pourront être acceptées : des nageurs et des nageuses qui n'appartiennent pas au même club pourront former une équipe. Ces équipes n'apparaîtront pas dans le classement général de la compétition, mais les performances individuelles seront enregistrées.

Chaque concurrent/concurrente participe obligatoirement à une seule épreuve individuelle et au relais 10x50m nage libre obligatoirement.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents/concurrentes.

Le Championnat Régional Interclubs des Maîtres est open, il est donc ouvert à tous les licenciés de la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN et ayant plus de 25 ans durant l'année civile 2020 (nés en 1997 ou avant). Cependant, une priorité sera donnée aux équipes d'Occitanie. Si le nombre maximum n'est pas atteint, des équipes non régionales pourront être acceptées.

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1997 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale). Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club (avec au moins 2 hommes et 2 femmes)

Toute équipe non conforme sera disqualifiée ; les performances individuelles ne seront pas prises en compte.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents. Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Pour la saison 2022, voir les tarifs individuels des engagements de la Ligue pour les compétitions régionales.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de rajeunissement en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN des relais messieurs 4 x 50 m 4N après correction par les coefficients.

- 10 x 50 m nage libre: cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL avec minimum 2 femmes et 2 hommes.

Récompenses

A définir par la Ligue.

Programme et horaires

1^{re} réunion
Ouverture des portes : 13 h 00
Début des épreuves : 14 h 00
01 - 10x50 m Nage Libre 02 – course des remplaçants 03 – 200 m Nage Libre 04 – 100 m Papillon 05 – 50 m Dos 06 – 100 m Brasse 07 – 50 m Nage Libre 08 – 100 m Nage Libre 09 – 50 m Brasse 10 – 100 m Dos 11 – 50 m Papillon 12 – 100 m 4 Nages 13 – 4 x 50 m 4 Nages

Dimanche 29 mai 2022

- 2 réunions

Championnat Régional été des Maîtres

- Lieu : à déterminer
- Bassin : 50 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 20 ans et plus (2002 et avant) Dames et Messieurs, catégories FFN (C0)

E

- Propositions extraNat : du 18/05/2022 au 01/06/2022
- Liste de départ : 02/06/2022
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition est qualificative pour les 33^{es} Championnats de France des Maîtres qui se dérouleront du 23 au 26 juin 2022 à Mulhouse.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées, plus les C0.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) : 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes*

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN (24 officiels). Chaque club doit fournir :

- 1 nageur : pas d'officiel
- de 2 à 6 nageurs : 1 poste tenu minimum
- de 7 à 20 nageurs : 2 postes tenus minimum
- plus de 20 nageurs : 3 postes tenus minimum

Mode de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs et nageuses licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN et ayant plus de 20 ans durant l'année civile 2022 (nés en 2002 ou avant).

Règlement spécifique

Les épreuves seront nagées classement au temps.

La Ligue se réserve le droit de limiter le nombre d'engagements, notamment sur les épreuves non-inscrites au Championnat de France (800 NL ou 1500 NL Dames & Messieurs en fonction du programme des Championnats de France). De même les séries de 1500 m Nage Libre et 800 m Nage Libre pourront être mixtes, et/ou nagées à 2 par couloir.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Pour la saison 2022, voir les tarifs individuels des engagements de la Ligue pour les compétitions régionales.

Récompenses

A définir par la Ligue.

Programme et horaires

Dimanche 29 mai 2022
1^{re} réunion
Ouverture des portes : 9 h 30 • Début des épreuves : 10 h 30
1 - 4x50m 4 Nages Dames et Messieurs 2 - 100 m Nage Libre Dames et Messieurs 3 - 50 m Dos Dames et Messieurs 4 - 200 m Papillon Dames et Messieurs 5 - 100 m Brasse Dames et Messieurs 6 - 400 m Nage Libre Dames et Messieurs 7 - 200 m Dos Dames et Messieurs 8 - 50 m Papillon Dames et Messieurs 9 - 400 m 4 Nages Dames et Messieurs 10 - 4x50m 4 Nages Mixte 11 - 1500 m Nage Libre Dames et Messieurs